

Bureau du Conseil d'Administration

Réunion du 17 novembre 2023
Délibération n° 02/11/2023

Résidence Lombardie 1 Immeubles Altaïr et Pléaïdes :
réhabilitation thermique de 168 logements sociaux, situés
25-27 rue le Verrier et 31-33 rue Galilée à Rouen –
Autorisation d'emprunter.

Par délibération n° 08/01/2023 du 31 janvier 2023, le Bureau du Conseil d'Administration a adopté le programme de l'opération de réhabilitation thermique de 168 logements sociaux concernant l'ensemble immobilier situé 25-27 rue le Verrier et 31-33 rue Galilée à Rouen.

CONTEXTE

Le dossier de demande de subvention déposé auprès de la Métropole, pour un montant de 250 000€, sera soumis à la décision d'un prochain Bureau de la Métropole.

Suite à cette décision, Rouen Habitat envisage de contracter 3 prêts pour un montant de 4 141 168€.

RAPPORT

En conséquence, il vous est proposé :

- D'autoriser Madame la Directrice Générale à signer le contrat réglant les conditions des prêts et la ou les demande(s) de réalisation de fonds auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ligne du Prêt :	PAM ECO PRET
Montant :	2 940 000,00 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,45 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	<i>Echéance prioritaire avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Taux de progression de l'échéance :	De -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>
Modalité de révision :	« Double Révisabilité Limitée » (DL)

Ligne de Prêt n°2

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	150 000,00 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0.60 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	<i>Echéance prioritaire avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Taux de progression de l'échéance :	De -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>
Modalité de révision :	« Double Révisabilité Limitée » (DL)

Bureau du Conseil d'Administration du 17/11/2023

Délibération n°02/11/2023. : Résidence Lombardie 1 Immeubles Altaïr et Pléaïdes : réhabilitation thermique de 168 logements sociaux, situés 25-27 rue le Verrier et 31-33 rue Galilée à Rouen - Autorisation d'emprunter.

Ligne de Prêt n°3

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	1 051 168,00 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	<i>Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 0,60 %. Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	<i>Echéance prioritaire avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Taux de progression de l'échéance :	De -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>
Modalité de révision :	« Double Révisabilité Limitée » (DL)

Bureau du Conseil d'Administration du 17/11/2023

Délibération n°02/11/2023. : Résidence Lombardie 1 Immeubles Altaïr et Pléaïdes : réhabilitation thermique de 168 logements sociaux, situés 25-27 rue le Verrier et 31-33 rue Galilée à Rouen – Autorisation d'emprunter.



DECISION

Sur quoi statuant,

Après en avoir délibéré, le Bureau du Conseil d'Administration adopte le rapport qui précède et autorise Madame la Directrice Générale à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ces 3 lignes de prêt ainsi que la ou les demandes de réalisation de fonds et à réaliser tous les actes de gestion utiles y afférent.

Le Directeur Général certifie que la délibération a été transmise à M. le Préfet et qu'en application de la loi du 2 Mars 1982 elle est devenue exécutoire à compter du :

20 NOV. 2023

La Vice-Présidente
de ROUEN HABITAT

Bureau du Conseil d'Administration du 17/11/2023

Délibération n°02/11/2023. : Résidence Lombardie 1 Immeubles Altaïr et Pléaïdes : réhabilitation thermique de 168 logements sociaux, situés 25-27 rue le Verrier et 31-33 rue Galilée à Rouen - Autorisation d'emprunter.

Accusé de réception en préfecture
076-388397242-20231117-BCA02112023-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023